

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [10]

Artikel: Commission Roudy : les écrits restent

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMISSION ROUDY : LES ECRITS RESTENT

La commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les femmes a été officiellement créée par le décret 84-91 du 9 février 1984. Ses membres ont été nommés par la Ministre des Droits de la femme, Mme Yvette Roudy. Composée de linguistes, de journalistes, de professeur-e-s, de grammairien-ne-s, d'écrivain-e-s et de représentant-e-s des divers ministères, la commission était présidée par Mme Benoîte Groult. Elle a siégé de février 1984 à janvier 1986 et a eu pour tâche de féminiser les noms de métiers et de fonctions. Elle a, en particulier, dressé une liste « au féminin » des métiers de la fonction publique, de l'armée et de la défense.

Nous reproduisons ci-dessous la circulaire parue dans le « Journal officiel de la République française » du 16 mars 1986.

Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Paris, le 11 mars 1986

Le Premier ministre,
à

Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

L'accession des femmes, de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses, est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult.

Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre.

Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

- dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels ;
- dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'Etat ;
- dans les textes des marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'Etat sont parties ;
- dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité, ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier.

Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques et sociales dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre les contacts nécessaires avec les organisations socio-professionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mise en œuvre de ces dispositions.

Laurent Fabius

ANNEXE

Règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Les féminins des noms de métier, fonction, grade ou titre sont formés par application des règles suivantes :

c) Les noms masculins terminés à l'écrit par une consonne, à l'exception des noms se terminant par « eur », ont :

- un féminin identique au masculin : une médecine... ;
- ou un féminin en « e » avec éventuellement l'ajout d'un accent sur la dernière voyelle ou le doublement de la dernière consonne : une agente, une huissière, une mécanicienne...

d) Les noms masculins terminés en « teur » ont :

- si le « t » appartient au verbe de base, un féminin en « teuse » : une acheteuse... ;
- si le « t » n'appartient pas au verbe de base, un féminin en « trice » : une animatrice...

Remarques :

— l'usage actuel a tendance à donner un féminin en « trice », même à des noms dans lesquels le « t » appartient au verbe de base : une éditrice... ;

— dans certains cas, la forme en « trice » n'est pas aujourd'hui acceptée ; dans ce cas, on emploiera un féminin identique au masculin : une auteur... .



Dessin tiré de « Croce Rossa Svizzera »

1. L'emploi d'un déterminant féminin : une, la, cette.

2. a) Les noms terminés à l'écrit par un « e » muet ont un masculin et un féminin identiques : une architecte, une comptable...

Remarque. — On notera que le suffixe féminin « esse » n'est plus employé en français moderne : une poétesse...

b) Les noms masculins terminés à l'écrit par une voyelle autre que le « e » muet ont un féminin en « e » : une chargée de mission, une déléguée...

e) Les autres noms masculins terminés en « eur » ont, si le verbe de base est reconnaissable, un féminin en « euse » : une vendeuse, une danseuse...

Remarque. — Le suffixe féminin « esse » n'est plus employé en français moderne : une demanderesse...

Si le verbe de base n'est pas reconnaissable, que ce soit pour la forme ou le sens, il est recommandé, faute de règle acceptée, d'utiliser un masculin et un féminin identiques : une proviseur, une ingénieur, une professeur...